



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
 EN EXERCICE : 11
 PRESENTS : 7
 VOTANTS : 7
 POUR : 7
 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 17 avril 2024

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Elvina SAVIOUX, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS et Valérie MARTINET

Absents : Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON et Nadine VERNEY

Pouvoir : Eric DOURNON à Yves GENEVOIS, Jean-Luc BASSET à Mariane MICHEL

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n°05-220424-05 : Aménagement du Collet – réalisation du skate park attribution du marché de travaux

La rénovation de l'espace nature et loisirs estival du site du Collet a débutée en 2019.

Elle se déroule en plusieurs phases. Les travaux de la phase 3 se sont achevés l'été dernier et la première saison estivale a rencontré un grand succès.

Afin de poursuivre l'aménagement de ce site et de proposer de nouvelles activités tant aux habitants de la commune et du territoire qu'aux visiteurs de la station, la commune souhaite réaliser un skate-park. Ce nouvel équipement serait implanté à proximité immédiate du pumptrack aménagé au printemps dernier.

Ce projet a été imaginé et construit avec un collectif de pratiquants installés dans la commune. Il s'inscrit dans la même démarche de propositions d'activités ouvertes aux familles et accessibles à tous les pratiquants, de débutants à plus experts.

Plusieurs entreprises ont été consultées pour établir un devis relatif à cette réalisation. Compte tenu du très fort développement de cette pratique – développement encore accentué par son inscription au programme des Jeux Olympiques, une seule entreprise a pu répondre au cahier des charges de la commune qui imposait une réalisation de cet équipement au cours de l'année 2024.

La société DEXS a présenté une offre comportant les prestations nécessaires à la réalisation du skate-park (terrassements, réseaux évacuation eaux pluviales, serrureries spécifiques, ouvrages béton...) pour un montant de 99 792,50 € HT.

En application des dispositions du décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2024 la dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés publics de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT, il est proposé de confier les travaux de réalisation du skate-park à la société DEXS pour un montant de 99 792,50 € HT.

La durée des travaux est estimée à 3 mois et le démarrage est envisagé le 02 septembre 2024.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- Décide de confier les travaux de réalisation du skate-park à la société DEXS – 163 route de Moulins 03230 LUSIGNY pour un montant de 99 792,50 € HT
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 231 du budget communal 2024 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature du marché à venir.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire,




Yves GENEVOIS